

DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL

Berne, le 17 novembre 1967.

s.B.34.814.Ind.0. - RB/ba

de rappe	er cette	référence	dans la	réponse	a/s
Datum	1.8				
Visa					
OP	G	2	1 100	V. 367	

A l'Ambassade de Suisse
N e w D e l h i

Patents Bill 1967

Monsieur l'Ambassadeur,

Par l'entremise du Vorort, la Société suisse de l'industrie chimique et Interpharma nous ont fait parvenir le mémoire relatif au nouveau projet indien de loi sur les brevets, dont il avait été question dans une lettre d'Interpharma du 17 octobre dernier, que nous vous avions fait suivre en date du 20 octobre.

La Division du commerce, à laquelle nous avons soumis le mémoire, nous a fait tenir ses observations que vous trouverez ci-jointes. A son avis, il y aurait lieu d'assortir la remise de ce document d'un commentaire d'où il ressortirait que l'ensemble de l'industrie chimique suisse - et non pas uniquement l'industrie pharmaceutique - est concernée par ce projet de loi. Par ailleurs, la Division du commerce suggère d'attirer l'attention des autorités indiennes sur un modèle de loi sur les inventions qui a été élaboré par les BIRPI à Genève et qui est destiné à fournir une solution satisfaisante aux problèmes qui se posent dans ce domaine aux pays en voie de développement. Ces remarques, ainsi que celles qui portent sur les aspects plus techniques du projet de loi, nous paraissent pertinentes et nous nous y rallions entièrement.

Nous vous saurions gré de bien vouloir remettre ce mémoire à l'autorité indienne compétente en vous inspirant pour vos commentaires des remarques de la Division du commerce.

nous ne les avour duis avour duis aver le faire Par ailleurs, il nous intéresserait de connaître votre opinion sur le mémoire précité et sur les observations émises par la Division du commerce.

Nous vous serions obligés de bien vouloir, en temps voulu, nous faire rapport sur la remise du mémoire et sur les réactions que celui-ci aura suscitées.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de notre considération distinguée.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL
Affairos Politiques
D. O.

Annexes:

⁻ Mémoire (en double)

⁻ Lettre du Vorort du 6.11.67

⁻ Lettre de la Division du commerce du 16.11.67

⁻ Remarques de la Division du commerce.

^{- &}quot;Model Law for developing countries on inventions"